



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Procès-verbal du Comité syndical – 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 11 juin à 09h45, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le jeudi 4 juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur ASTIER Raymond, président nouvellement élu.

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COSTE Yves	GUELON Dominique	RESTOUEIX Daniel
AMBLARD Philippe	COSTON David	GUELON René	RIGOLET Laurent
ARCHIMBAUD Guy	COUAVOUX René	GUITTARD Dominique	RIOMET Laurent
ASTIER Christophe	COUPELON Jimmy	GULI Florian	ROCHETTE Christophe
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	HELBERT Jean-Luc	RODIER Michel
AUREYRE Jean-François	DESCOLLONGES Maxim	HEYRAUD Damien	ROUX Bernard
BABIN Fiona	DIONNET Thierry	JUAN Patrick	ROUX Frédéric
BAPTISSARD Isabelle	DOMINGUEZ Hilario	LAMIRAND Pascal	SANCHEZ Alexis
BARBET Guillaume	DOUSSON Didier	LE MARREC Laurys	SAUVADET Marie-Hélène
BARDY André	DUMONT Pierre	LEROY Véronique	SAUVADET Michel
BERGOUIGNOUX Patrick	DUPONT DE DINECHIN Etienne	MALBRUNOT Marie-Hélène	SERVAYRE Hélène
BOILOT Dominique	DE DINECHIN Pierre	MALORON Annie	SILVESTRI Jacques
BONHOMME Jean-Louis	DUPOUX Thierry	MARCHAT Sébastien	TEZENAS Olivier
BONNET Stéphane	ESPY Christian	MEALLET Roger-Jean	TOPENOT Benoît
BOUCHE Frédéric	FRADIN Laurent	NICOLAU Jacques	TORONDEL Benoît
BRERAT Christophe	FRAISSE Pierre-Luc	NURIT Stéphane	TROUILLER Denis
BRUNHES Julien	GALVAING Jean-Yves	PAGESSE Pierre	TYSSANDIER Martine
CERVELLI Yannick	GAUTHIER Amandine	PAULET Sébastien	VATIN Thierry
CHAMBADE Laura	GERBER Corinne	PIAU Anthony	VERHOEVE Tim
CHAUNIER Sébastien	GILBERT Jacques	PILLITIERI Cyrille	VIAL Christophe
CHAZALON Josiane	GIRAUD Sébastien	PILLON Stéphane	VIALLEFONT Michel
CHEVALIER Daniel	GOMEZ Jean-Marc	PONTRUCHER Bruno	VIVIEN Pascal
CORRE Jean-Marie	GOURBEYRE Bernard	PRADIER Laurent	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) : BOUYGES Jacqueline représentée par TINET Georges ; CARMONA Romain représenté par RODIER Henri ; CHAUVANET Christine représentée par VILLE Corinne ; COUDERT Bernard représenté par MAHUTEAU Jean-Louis ; DELTOUR Luc représenté par THEILLERE Yoan ; DESVIGNES Jean représenté par VAURE Robert ; JACOB Claude représenté par TERRANOVA Philippe ; JOUVET Jean-Pierre représenté par BONNET Marc Teddy ; NUNEZ-ORTIN Samuel représenté par DOVILLAIRE Pascal ; PARRIN Baptiste représenté par VOYRON Stéphane ; RIVIERE Jean représenté par ROBIN Anne Marie ; SAVIGNY Frédéric représenté par BRUNHES Julien ; TOMBETTE Marc représenté par MARTINANT Vincent.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : AUBRY Médéric ayant donné pouvoir à SAUVADET Michel ; BOROT Annabelle ayant donné pouvoir à COSTON David ; COSTES Denis ayant donné pouvoir à BRERAT Christophe ; COUFORT Manon ayant donné pouvoir à PONTRUCHER Bruno ; GAUMY Jean-Yves ayant donné pouvoir à DE FREITAS Pascal ; PASTORELLI Jonathan ayant donné pouvoir à PILLON Stéphane ; PELISSIER Didier ayant donné pouvoir à BONNET Stéphane ; THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond.

1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET ELECTION DU PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions de président sont temporairement exercées par le doyen d'âge de l'assemblée jusqu'à l'élection du président. Ainsi, Monsieur Pierre Pagesse, doyen d'âge parmi les délégués communautaires, préside la séance consacrée à cette élection.

Après avoir constaté le quorum et ouvert la séance, il procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants du SME nouvellement installés, puis les déclare officiellement installés dans leurs fonctions. Il propose ensuite au Comité syndical de désigner un secrétaire de séance.

Il est rappelé que les règles de représentation des membres sont fixées de la façon suivante :

- Chaque commune est représentée au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire ;
- Chaque EPCI est représenté par un nombre de délégués titulaires égal au nombre de communes qu'il représente au sein du Syndicat ;

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant.

Les sièges sont ainsi répartis de la façon suivante :

Structure	Communes	Nombre de sièges
Clermont-Auvergne Métropole	Aubière, Le Cendre, Romagnat	3
CA du Pays d'Issoire	Antoingt ; Augnat ; Aulhat-Flat, Auzat-la-Combelle ; Bansat ; Beaulieu ; Bergonne ; Boudes ; Brenat ; Le Breuil-sur-Couze ; Le Broc ; Chadeleuf ; Chalus ; Champagnat-le-Jeune ; Champeix ; La Chapelle-Marcousse ; La Chapelle-sur-Usson ; Charbonnier-les-Mines ; Chassagne ; Clémensat ; Collanges ; Coudes ; Courgoul ; Dauzat-sur-Vodable ; Les Deux-Rives ; Esteil ; Gignat ; Grandeyrolles ; Issoire ; Jumeaux ; Lamontgie ; Ludesse ; Madriat ; Mareugheol ; Meilhaud ; Montaigut-le-Blanc ; Montpeyroux ; Moriat ; Neschers ; Nonette-Orsonnette ; Orbeil ; Pardines ; Parent ; Parentignat ; Perrier ; Peslières ; Plauzat ; Les Pradeaux ; Roche-Charles-la-Mayrand, Saint-Alyre-ès-Montagne ; Saint-Babel ; Saint-Etienne-sur-Usson ; Saint-Floret ; Saint-Genès-la-Tourette ; Saint-Germain-Lembron ; Saint-Gervazy ; Saint-Hérent ; Saint-Jean-en-Val ; Saint-Martin-des-Plains ; Saint-Martin-d'Ollières ; Saint-Quentin-sur-Sauxillanges ; Saint-Rémy-de-Chagnat ; Saint-Vincent ; Saint-Yvoine ; Saurier ; Sauvagnat-Sainte-Marthe ; Sauxillanges ; Solignat ; Ternant-les-Eaux ; Tourzel-Ronzières ; Usson ; Valz-sous-Châteauneuf ; Varennes-sur-Usson ; Le Vernet-Chaméane ; Verrières ; Vichet ; Villeneuve ; Vodable.	78
CC Mond'Arverne Communauté	Authezat ; Aydat ; Busséol ; Chanonat, Corent ; Cournols ; Le Crest ; Les Martres-de-Veyre ; Mirefleurs ; Orcet ; La Roche-Blanche ; La Roche-Noire ; Saint-Amant-Tallende ; Saint-Georges-sur-Allier ; Saint-Maurice ; Saint-Sandoux ; Saint-Saturnin ; La Sauvetat ; Tallende ; Veyre-Monton ; Vic-le-Comte ; Yronde-et-Buron.	22
Communes adhérentes en direct	Authezat ; Aydat ; Chambon-sur-Lac ; Chanonat ; Compains ; Corent ; Cournols ; Le Crest ; Les Martres-de-Veyre ; Murol ; Orcet ; La Roche-Blanche ; Sainte-Catherine ; Saint-Amant-Tallende ; Saint-Diéry ; Saint-Pierre-Colamine ; Saint-Sandoux ; Saint-Saturnin ; La Sauvetat ; Tallende ; Valbeileix ; Veyre-Monton ; Vic-le-Comte ; Yronde-et-Buron.	24
TOTAL		127

Il est rappelé que Mond'Arverne Communauté a désigné 21 des 22 délégués titulaires qui lui sont attribués au sein du Comité syndical. Le dernier siège reste vacant dans l'attente de la désignation d'un représentant par la commune de La Sauvetat, dont le maire n'a pas encore été élu. Par ailleurs, la commune n'avait pas pu désigner son délégué compétent en ANC à la suite des dernières élections municipales, faute de candidat.

Election du Président

Le doyen d'âge rappelle que le Comité syndical doit élire son Président au scrutin uninominal secret. L'élection est acquise à la majorité absolue lors des deux premiers tours ; à défaut, un troisième tour est organisé à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il rappelle également que, par délibération n°011-2026 du 26 février 2026, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le recours au vote électronique pour les élections au scrutin secret, dans le respect des principes de sincérité du scrutin et de confidentialité du vote.

Le déroulé des opérations de vote électronique et les instructions relatives à celui-ci font l'objet d'une présentation et d'un test en début de séance.

A la suite, le Comité syndical a été invité à désigner deux assesseurs pour superviser les opérations de vote de la séance. Les scrutins sont ensuite organisés conformément aux modalités prévues, les résultats étant consignés en annexe du procès-verbal d'élection et établis dans le respect de la réglementation en vigueur.

1. Appel à candidature : Monsieur COSTON David et Monsieur ASTIER Raymond se déclarent candidat.

2. Premier tour de scrutin

a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel)	193
b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions)	0
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]	191
f. Majorité absolue	96

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ASTIER Raymond.....	104.....	Cent quatre.....
COSTON David.....	81.....	Quatre-vingt Un.....
GUELON René	1.....	Un.....
JACOB Claude.....	5.....	Cinq.....

3. Proclamation de l'élection du président

Monsieur ASTIER Raymond est proclamé Président et a été immédiatement installé.

2. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES)

Le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatives à la composition du Bureau syndical, composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, le cas échéant, d'autres membres.

Il indique que, compte tenu de l'organisation territoriale du Syndicat, de la diversité des collectivités représentées et des besoins de gouvernance du SME, il convient de définir une composition du Bureau permettant une représentation équilibrée des différents territoires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de fixer la composition du Bureau comme suit :

- 1 Président ;
- 7 Vice-présidents ;
- 11 autres membres du Bureau.

Le Bureau syndical est ainsi composé de 19 membres au total.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président rappelle que le Comité syndical a précédemment fixé à sept le nombre de Vice-Présidents et à onze celui des autres membres du Bureau. Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, leur élection se déroule au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours. À défaut, un troisième tour est organisé à la majorité relative.

Le rang des Vice-Présidents et autres membres du Bureau résulte de l'ordre de leur élection. Pour une parfaite transparence, il est toutefois proposé d'indiquer, à titre informatif, les délégations envisagées pour chaque membre. Les délégations suivantes seront donc accordées par arrêtés par le Président après l'élection, une fois le mandat débuté :

1 ^{ère} Vice-Présidence	En charge de la communication, de la coordination des vice-présidences et du suivi des projets stratégiques
2 ^{ème} Vice-Présidence	En charge des finances, de la programmation des investissements et de la stratégie financière
3 ^{ème} Vice-Présidence	En charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), de la conformité des installations et de l'accompagnement des usagers
4 ^{ème} Vice-Présidence	En charge de la Délégation de Service Public (DSP) et du renouvellement contractuel
5 ^{ème} Vice-Présidence	En charge des relations avec les EPCI, de la charte de coopération et de l'accompagnement des territoires
6 ^{ème} Vice-Présidence	En charge des relations institutionnelles et de la recherche de financements
7 ^{ème} Vice-Présidence	En charge des travaux et de la gestion patrimoniale

Election des Vice-Présidents et autres membres du bureau

Vu la délibération n°017-2026 en date du 11 juin 2026 fixant la composition du Bureau ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau annexés à la présente délibération ;

Sont proclamés :

- Monsieur PONTRUCHER Bruno, délégué du SME, élu 1^{er} Vice-Président et le déclare installé
- Madame SERVAYRE Hélène, déléguée du SME, élu 2^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée
- Monsieur FRAISSE Pierre-Luc, délégué du SME, élu 3^{ème} Vice-Président et le déclare installé
- Madame TYSSANDIER Martine, déléguée du SME, élu 4^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée
- Monsieur VIAL Christophe, délégué du SME, élu 5^{ème} Vice-Président et le déclare installé
- Monsieur HEYRAUD Damien, délégué du SME, élu 6^{ème} Vice-Président et le déclare installé
- Monsieur BOILOT Dominique, délégué du SME, élu 7^{ème} Vice-Président et le déclare installé
- Madame CHAUVANET Christine, déléguée du SME, élu 1^{ère} membre du Bureau et la déclare installée
- Monsieur BARDY André, délégué du SME, élu 2^{ème} membre du Bureau et le déclare installé
- Madame BOUYGES Jacqueline, déléguée du SME, élu 3^{ème} membre du Bureau et la déclare installée
- Monsieur LE MARREC Laurys, délégué du SME, élu 4^{ème} membre du Bureau et le déclare installé
- Madame BABIN Fiona, déléguée du SME, élu 5^{ème} membre du Bureau et la déclare installée
- Monsieur COSTE Yves, délégué du SME, élu 6^{ème} membre du Bureau et le déclare installé
- Madame COUFORT Manon, déléguée du SME, élu 7^{ème} membre du Bureau et la déclare installée
- Monsieur ROUX Frédéric, délégué du SME, élu 8^{ème} membre du Bureau et le déclare installé
- Monsieur BONNET Stéphane, délégué du SME, élu 9^{ème} membre du Bureau et le déclare installé
- Monsieur HELBERT Jean-Luc, délégué du SME, élu 10^{ème} membre du Bureau et le déclare installé
- Monsieur AMBLARD Philippe, délégué du SME, élu 11^{ème} membre du Bureau et le déclare installé

4. INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président et les Vice-Présidents titulaires d'une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction, soumise aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Il appartient à l'assemblée délibérante d'en fixer le montant dans les trois mois suivant son installation, dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale autorisée. Pour un syndicat mixte fermé comptant entre 100 000 et 199 999 habitants, le CGCT fixe les indemnités maximales à 35,44 % de l'indice brut terminal pour le Président et à 17,72 % pour les Vice-Présidents.

POPULATION	TAUX EN %	
	Président	Vice-président
Moins de 500	4,73	1,89
De 500 à 999	6,69	2,68
De 1 000 à 3 499	12,20	4,65
De 3 500 à 9 999	16,93	6,77
De 10 000 à 19 999	21,66	8,66
De 20 000 à 49 999	25,59	10,24
De 50 000 à 99 999	29,53	11,81
De 100 000 à 199 999	35,44	17,72
Plus de 200 000	37,41	18,70

Le Président propose au Comité syndical de fixer, à compter du 11 juin 2026, les indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Président : 35.44% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 456.77 € bruts mensuels ;
- Pour les Vice-Présidents : 17.72% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 728.38 € bruts mensuels.

5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

Le Président rappelle que le Code général des collectivités territoriales permet au Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président afin de faciliter la gestion courante et le fonctionnement du Syndicat.

Il présente les délégations proposées, portant notamment sur :

1. Finances

- 1.1. Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et signer tous les actes afférents.
- 1.2. Procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel représentant 500 000 €.
- 1.3. Solliciter, auprès de tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les opérations du syndicat et signer les dossiers, conventions attributives, avenants et tous documents afférents, sous réserve que l'opération ait été préalablement approuvée et les crédits inscrits au budget.
- 1.4. Admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public dans la limite de 500 € par créance irrécouvrable.
- 1.5. Réaliser les opérations comptables, budgétaires et non budgétaires liées à l'inventaire.
- 1.6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

2. Commande publique

- 2.1. Prendre toute décision relative à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi qu'à leurs avenants, sous réserve que les crédits nécessaires soient inscrits au budget, dans la limite du seuil des procédures formalisées et, pour les avenants, dès lors qu'ils n'entraînent pas une augmentation supérieure à 10 % du montant initial hors taxes du marché concerné.

3. Gestion foncière et patrimoniale

- 3.1. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ hors frais de notaire.
- 3.2. Conclure tout acte de transfert de propriété immobilière (acquisition, cession, échange, promesse de vente, servitude) dans la limite de 5000 € par opération et sur la base de l'estimation initiale. Le Président est également autorisé, pour l'exécution de ces décisions, à signer tout acte notarié y afférent et à donner, le cas échéant, procuration au profit du notaire chargé de l'acte et désigné nominativement dans la procuration ou du 1er Vice-Président ;
- 3.3. Fixer, dans les limites de l'estimation initiale, le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 3.4. Conclure et signer les conventions d'occupation des parcelles syndicales, ainsi que leurs avenants, sous réserve d'un avis préalable du Bureau syndical ainsi que du respect des conditions techniques et financières fixées par celui-ci, pour une durée n'excédant pas 5 ans. Ces occupations ne devront porter atteinte ni au fonctionnement, ni à l'exploitation, ni à l'évolution du service public d'eau potable.

- 3.5. Fixer les rémunérations et régler les frais des experts fonciers dans le cadre de transactions d'achat, de rétrocession, de vente, d'échange, d'expropriation.
- 3.6. Fixer les rémunérations et régler les frais liés aux demandes d'acquisition via la SAFER, et conduire la procédure nécessaire pour aboutir à la vente.
- 3.7. Autoriser le Président à établir et signer les actes en la forme administrative nécessaires à la régularisation des parcelles sur lesquelles sont implantés les ouvrages syndicaux, à acquitter les frais afférents à ces actes et à accomplir les formalités nécessaires à leur publication. Conformément à l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Premier Vice-président à signer ces actes en la forme administrative au nom du syndicat.
- 3.8. Autoriser le Président à délivrer des autorisations d'accès et de circulation sur les parcelles et ouvrages appartenant au syndicat ou affectés à son service, au profit de personnes morales ou physiques, notamment d'organismes publics, d'établissements d'enseignement et de recherche, d'associations ou de gestionnaires d'espaces naturels, lorsque ces accès sont justifiés par des missions d'étude, d'inventaire, de suivi scientifique, de gestion ou de sensibilisation. Ces autorisations sont délivrées sous réserve du respect des règles de sécurité, de la préservation des ouvrages et installations syndicales, de la continuité du service public et, le cas échéant, des prescriptions particulières fixées par le syndicat.

4. Exploitation

- 4.1. Approuver les conventions spécifiques conclues avec les abonnés, partenaires ou exploitants du service public d'eau potable et d'assainissement non collectif, dans le cadre de l'application des règlements de service et des contrats de délégation de service public.
- 4.2. Signer tout acte individuel nécessaire à l'exécution des règlements de service et des contrats d'exploitation.
- 4.3. Saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sur tous les projets mentionnés à l'article L.1413-1 du CGCT.

5. Urbanisme

- 5.1. Déposer et signer toute demande d'autorisation du droit des sols, ainsi que leurs modificatifs, concernant les ouvrages et équipements dont le syndicat est maître d'ouvrage.

6. Contentieux et assurances

- 6.1. Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, devant toutes juridictions et à tous degrés.
- 6.2. Conclure les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 6.3. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat.
- 6.4. Négocier, conclure et signer les protocoles transactionnels ou accords amiables ayant pour objet de prévenir ou régler un litige, dans la limite de 2500 € par litige.
- 6.5. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice, experts et conseils.

7. Ressources humaines et administration générale

- 7.1. Procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget.
- 7.2. Autoriser le renouvellement des adhésions du syndicat aux associations, organismes et structures dont il est membre.

6. PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2026

Approuvé à la majorité.

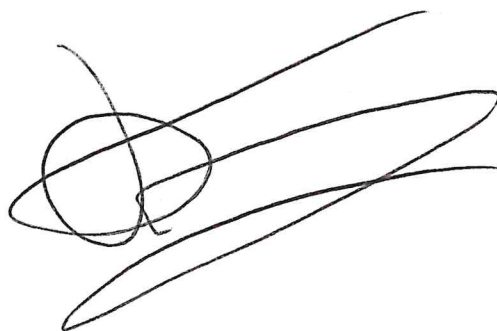
7. DELIBERATIONS

- **Délibération n°015/2026– Intérêt Commun – INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET ELECTION DU PRESIDENT**
- Votants : 193 – Absentions : 0 – Blancs : 2 – Exprimés : 191 – Majorité absolue : 96
- ASTIER Raymond : 104 (élu)
- **Délibération n°016/2026– Intérêt Commun – DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU**
Votants : 193 - Pour : 177 – Contre : 5 – Abstentions : 10 – Ne prend pas part au vote : 1
- **Délibération n°017/2026– Intérêt Commun – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU**
- Cf. Procès-Verbal joint
- **Délibération n°018/2026– Intérêt Commun - INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS**
Votants : 189 - Pour : 157 – Contre : 11 – Abstentions : 10 – Ne prend pas part au vote : 5 – N'a pas voté : 6
- **Délibération n°019/2026– Intérêt Commun - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU COMITÉ SYNDICAL AU PRESIDENT**
Votants : 182 - Pour : 169 – Contre : 2 – Abstentions : 9 – Ne prend pas part au vote : 2

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

Le Président,
Raymond ASTIER

Le secrétaire de séance,
Pierre-Luc FRAISSE



DÉPARTEMENT

Puy-de-Dôme

SME DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES
COMMUNS DE LA BANLIEUE SUD
CLERMONTOISE :

Élection du Président
et des membres du
Bureau

ARRONDISSEMENT

ISSOIRE

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du comité syndical

127

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT,

Nombre de sièges représentés

125

DES VICE-PRÉSIDENTS

ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille_vingt-six, le 11 juin à 9 heures et 45 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et de la banlieue sud clermontoise (SME).

Délégués titulaires présents : VATIN Thierry ; BONNET Stéphane ; GUITTARD Dominique ; MALORON Annie ; DE DINECHIN Pierre ; DUPONT DE DINECHIN Etienne ; BAPTISSARD Isabelle ; BABIN Fiona ; ROUX Frédéric ; BARDY André ; MEALLET Roger-Jean ; BRUNHES Julien ; PAULET Sébastien ; GIRAUD Sébastien ; SILVESTRI Jacques ; MARCHAT Sébastien ; VIVIEN Pascal ; GOURBEYRE Bernard ; LE MARREC Laurys ; CHAUNIER Sébastien ; FRADIN Laurent ; SANCHEZ Alexis ; PILLON Stéphane ; GAUTHIER Amandine ; BARBET Guillaume ; ASTIER Raymond ; BONHOMME Jean-Louis ; CHAMBADE Laura ; COUAVOUX René ; SERVAYRE Hélène ; TEZENAS Olivier ; PONTRUCHER Bruno ; VIALLEFONT Michel ; DIONNET Thierry ; HEYRAUD Damien ; AUREYRE Jean-François ; NURIT Stéphane ; CORRE Jean-Marie ; NICOLAU Jacques ; SAUVADET Michel ; ROCHETTE Christophe ; ALRIC Jean-Louis ; ESPY Christian ; DE FREITAS Pascal ; CHEVALIER Daniel ; PRADIER Laurent ; GUELON Dominique ; GUELON René ; PAGESSE Pierre ; JUAN Patrick ; ROUX Bernard ; COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc ; VIAL Christophe ; MALBRUNOT Marie-Hélène ; ARCHIMBAUD Guy ; BOILOT Dominique ; RIGOLET Laurent ; RESTOUEIX Daniel ; FRAISSE Pierre-Luc ; DUMONT Pierre ; ASTIER Christophe ; TROUILLER Denis ; CHAZALON Josiane ; TOPENOT Benoît ; RODIER Michel ; LAMIRAND Pascal ; BOUCHE Frédéric ; GILBERT Jacques ; BERGOUGNOUX Patrick ; TYSSANDIER Martine ; DOUSSON Didier ; BRERAT Christophe ; COSTE Yves ; DUPOUX Thierry ; DOMINGUEZ Hilario ; TORONDEL Benoît ; CERVELLI Yannick ; HELBERT Jean-Luc ; COUPELON Jimmy ; SAUVADET Marie-Hélène ; AMBLARD Philippe ; PILLITIERI Cyrille ; PIAU Anthony ; VERHOEVE Tim ; DESCOLLONGES Maxim ; GULI Florian ; GALVAING Jean-Yves ; LEROY Véronique ; GERBER Corinne ; RIOMET Laurent.

Absents représentés par leur suppléant : JACOB Claude représenté par **REÇU EN PREFECTURE**
COUDERT Bernard représenté par MAHUTEAU Jean-Louis ; CHAUVANET Christine
le 15/06/2026
Application agréée E-égalité.com

VILLE Corinne ; BOUYGES Jacqueline représentée par TINET Georges ; NUNEZ-ORTIN Samuel représenté par DOVILLAIRE Pascal ; TOMBETTE Marc représenté par MARTINANT Vincent ; JOUVET Jean-Pierre représenté par BONNET Marc Teddy ; SAVIGNY Frédéric représenté par BRUNHES Julien ; DESVIGNES Jean représenté par VAURE Robert ; DELTOUR Luc représenté par THEILLERE Yoan ; RIVIERE Jean représenté par ROBIN Anne Marie ; CARMONA Romain représenté par RODIER Henri ; PARRIN Baptiste représenté par VOYRON Stéphane.

Absents représentés par pouvoir : THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond ; AUBRY Médéric ayant donné pouvoir à SAUVADET Michel ; PASTORELLI Jo nathan ayant donné pouvoir à PILLON Stéphane ; COUFORT Manon ayant donné pouvoir à PONTRUCHER Bruno ; PELISSIER Didier ayant donné pouvoir à BONNET Stéphane ; GAUMY Jean-Yves ayant donné pouvoir à DE FREITAS Pascal ; COSTE Denis ayant donné pouvoir à BRERAT Christophe ; BOROT Annabelle ayant donné pouvoir à COSTON David.

I.INSTALLATION DES DELEGUES	3
II.ÉLECTION DU PRESIDENT	3
2.1. PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE	3
2.2. CONSTITUTION DU BUREAU	3
2.3. DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN	3
III.ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS	5
3.1. ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT	6
3.2. ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT	7
3.3. ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT	8
3.4. ÉLECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT	9
3.5. ÉLECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT	11
3.6. ÉLECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT	12
3.7. ÉLECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT	13
3.8. ÉLECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT	14
3.9. ÉLECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT	16
IV.ÉLECTION DES EVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU.....	17
4.1. ÉLECTION DU PREMIER DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	17
4.1. ÉLECTION DU DEUXIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	19
4.1. ÉLECTION DU TROISIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	20
4.1. ÉLECTION DU QUATRIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	21
4.1. ÉLECTION DU QUATRIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	22
4.1. ÉLECTION DU CINQUIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	24
4.1. ÉLECTION DU SIXIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	25
4.1. ÉLECTION DU SEPTIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	26
4.1. ÉLECTION DU HUITIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	28
4.1. ÉLECTION DU NEUVIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	29
4.1. ÉLECTION DU DIXIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	30
4.1. ÉLECTION DU ONZIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	31
4.1. ÉLECTION DU DOUZIEME DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	33
V.OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS	34
VI.CLOTURE DU PROCES-VERBAL.....	35

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-063-200074029-20260611-PV_015_2026

I. INSTALLATION DES DELEGUES

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Pierre PAGESSE**, conseiller délégué le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Pierre-Luc FRAISSE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

II. ÉLECTION DU PRESIDENT

II.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **103** délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

II.2. Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Monsieur LE MARREC Laurys

Monsieur NICOLAU Jacques

II.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Les élections du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ont lieu par vote électronique, au scrutin secret, tel que prévu par délibération n°011-2026 du 26/02/2026. Des boîtiers individuels ont été distribués lors de l'émargement. Ces boîtiers sont nominativement affectés. En cas de pouvoir, le délégataire doit être en possession du boîtier de la personne qui a confié ce pouvoir. Il a été procédé à la présentation de la solution technique de vote. S'agissant d'un scrutin secret, les votes individuels ne sont ni affichés, ni enregistrés dans une base de données. Le système garantit la stricte confidentialité sur les choix faits. Seuls seront affichés les résultats finaux, qui seront annoncés par 2 assesseurs.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

¹ Majorité des membres en exercice de l'organe délibérant ou nouvelle convocation sans condition de quorum

II.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions)..... 0
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) 2
e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 191
f. Majorité absolue ² 96

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ASTIER Raymond	104.....	Cent quatre.....
COSTON David	81.....	Quatre-vingt Un
GUELON René	1.....	Un.....
JACOB Claude.....	5.....	Cinq.....

II.3.2. Proclamation de l'élection du président

Monsieur ASTIER Raymond été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ; si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

III. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Monsieur **ASTIER Raymond** élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à **sept** le nombre des vice-présidents du comité syndical.³

III.1. Élection du premier vice-président

III.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel)..... 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 11
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 173
- f. Majorité absolue 87

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTON David.....	1	Un
JACOB Claude	5	Cinq
PONTRUCHER Bruno	167	Cent soixante sept.....

III.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur **PONTRUCHER Bruno**.....a été proclamé(e) premier vice-président et a été immédiatement installé(e).

³ Une délibération ouvrant les postes de VP et les postes des autres membres du bureau doit également être prise en matière de contrôle de légalité.

III.2. Élection du deuxième vice-président

III.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
 b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 11
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 12
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 170
 f. Majorité absolue 86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTE Yves.....	1	Un.....
COUDERT Bernard	2	Deux.....
JACOB Claude	5	Cinq.....
SERVAYRE Hélène	162	Cent soixante-deux voix.....

III.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame **SERVAYRE Hélène** a été proclamé(e) deuxième vice-président et a été immédiatement installé(e).

III.3. Élection du troisième vice-président

III.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
 b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 12
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 10
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 171
 f. Majorité absolue 86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRAISSE Pierre-Luc	164	Cent soixante quatre
GUITTARD Dominique	2	Deux.....
JACOD Claude	5	Cinq

III.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur **FRAISSE Pierre Luc** a été proclamé(e) troisième vice-président et a été immédiatement installé(e).

III.4. Élection du quatrième vice-président

III.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
 b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 12
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 4
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 177
 f. Majorité absolue 89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERGOUIGNOUX Patrick.....	2	Deux
CHAZALON Josiane	1	Un
COSTON David	2	Deux
JACOB Claude	5	Cinq
TYSSANDIER Martine	167	Cent soixante-sept

III.5. Élection du cinquième vice-président

III.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
 b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 18
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 5
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 170
 f. Majorité absolue 86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTON David	6	Six
FRAISSE Pierre-Luc	4	Quatre
JACOB Claude	5	Cinq
PAGESSE Pierre	1	Un
VIAL Christophe	154	Cent cinquante-quatre.....

III.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur **VIAL Christophe** a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) **Le 15/06/2026**
 immédiatement installé(e).

III.6. Élection du sixième vice-président

III.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
 b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 10
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 8
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 175
 f. Majorité absolue 88

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUNIER Sébastien	1	Un
COSTON David	10	Dix
FRAISSE Pierre-Luc	2	Deux
HEYRAUD Damien	155	Cent cinquante – cinq
JACOB Claude.....	5	Cinq.....
RIGOULET Laurent.....	2	Deux

III.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur **HEYRAUD Damien** a été proclamé(e) sixième vice-président et a été immédiatement installé(e).

III.7. Élection du septième vice-président

III.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
 b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 2
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 2
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 189
 f. Majorité absolue 95

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOILOT Dominique	128	Cent vingt-huit
COSTON David.....	4.....	Quatre
PELISSIER Didier.....	1.....	Un
PILLON Stéphane	51	Cinquante et un
VATIN Thierry	5	Cinq

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

III.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur **BOILOT Dominique**..... a été proclamé(e) septième vice-président et a été immédiatement installé(e).

IV. ÉLECTION DES EVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Sous la présidence de Monsieur **ASTIER Raymond** élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. 5211-10 du CGCT).

Le comité syndical a fixé à **onze** le nombre des autres membres du bureau du comité syndical.

IV.1. Élection du premier des autres membres du bureau

IV.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 166
- f. Majorité absolue 84

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALRIC Jean-Louis	1	Un
CHAUVANET Christine	154	Cent cinquante-quatre.....
COSTON David	6	Six
JACOB Claude	5	Cinq

IV.1.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

Madame **CHAUVANET Christine** a été proclamé(e) premier autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.2. Élection du deuxième des autres membres du bureau

IV.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 190
- f. Majorité absolue 96

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARDY André	104	Cent quatre.....
COSTON David	2	Deux
DE DINECHIN Pierre	76	Soixante-seize.....
GUITTARD Dominique	2	Deux
NURIT Stéphane	1	Un.....
VATIN Thierry	5	Cinq

IV.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième autre membre du bureau

Monsieur **BARDY André** a été proclamé(e) deuxième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.3. Élection du troisième des autres membres du bureau

IV.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 16
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 172
- f. Majorité absolue 87

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ASTIER Christophe	2	Deux
BOUYGES Jacqueline	156	Cent cinquante-six.....
COSTON David	5	Cinq
COUFORT Manon	1	Un.....
DE DINECHIN Pierre	3	Trois.....
JACOB Claude	5	Cinq

IV.3.2. Proclamation de l'élection du troisième autre membre du bureau

Madame **BOUYGES Jacqueline** a été proclamé(e) troisième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_RU-063-200074029-20260611-PV_015_2026

IV.4. Élection du quatrième des autres membres du bureau

Un nouvel assesseur est désigné pour remplacer Monsieur LE MARREC Laurys ; Madame CHAMBADE Laura prend la fonction de 2^{ème} assesseur jusqu'à la fin de la séance.

IV.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 169
- f. Majorité absolue 85

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTON David	9	Neuf.....
DE DINECHIN Pierre	4	Quatre
GUITTARD Dominique	2	Deux
JACOB Claude	5	Cinq
LE MARREC Laurys.....	148	Cent quarante-huit.....
VALLON Thierry	1	Un.....

IV.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième autre membre du bureau

Monsieur LEMARREC Laurys a été proclamé(e) quatrième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.5. Élection du cinquième des autres membres du bureau

IV.5.1. Résultats du quatrième tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 183
- f. Majorité absolue 92

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BABIN Fiona	163	Cent soixante-trois
BAPTISSARD Isabelle	2	Deux
CHAMBADE Laura	1	Un
CHAUVANET Christine	1	Un
COSTON David	9	Neuf
DE DINECHIN Pierre	2	Deux
JACOB Claude	5	Cinq

IV.5.2. Proclamation de l'élection du quatrième autre membre du bureau

Madame **BABIN Fiona** a été proclamé(e) premier autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.6. Élection du sixième des autres membres du bureau

IV.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 16
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 177
- f. Majorité absolue 89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAPTISSARD Isabelle	2	Deux
CARMONA Romain	2	Deux
COSTE Yves	150	Cent cinquante
COSTON David	14	Quatorze
FRAISSE Pierre-Luc	2	Deux
JACOB Claude	5	Cinq
RIGOULET Laurent	2	Deux

IV.6.2. Proclamation de l'élection du cinquième autre membre du bureau

Monsieur **COSTE Yves** a été proclamé(e) cinquième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

IV.7. Élection du septième des autres membres du bureau

IV.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 12
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 177
f. Majorité absolue 89

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUYGES Jacqueline	1	Un.....
COUFORT Manon	154	Cent cinquante-quatre.....
COSTON David	14	Quatorze.....
JACOB Claude	5	Cinq
SILVESTRI Jacques	2	Deux
TROUILLER Denis	1	Un.....

IV.7.2. Proclamation de l'élection du sixième autre membre du bureau

Madame **COUFORT Manon** a été proclamé(e) sixième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.8. Élection du huitième des autres membres du bureau

IV.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 17
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 176
f. Majorité absolue 89

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-063-200074029-20260611-PV_015_2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUYGES Jacqueline	1	Un
COSTON David	22	Vingt-deux
JACOB Claude	5	Cinq
MALORON Annie	1	Un
SILVESTRI Jacques	2	Deux
ROUX Frédéric	145	Cent quarante-cinq

IV.8.2. Proclamation de l'élection du septième autre membre du bureau

Monsieur **ROUX Frédéric** a été proclamé(e) septième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.9. Élection du neuvième des autres membres du bureau

IV.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 170
- f. Majorité absolue 86

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALRIC Jean-Louis	1	Un
BONNET Stéphane	138	Cent trente-huit
COSTON David	24	Vingt-quatre
JACOB Claude	5	Cinq
RIGOULET Laurent	2	Deux

IV.9.2. Proclamation de l'élection du huitième autre membre du bureau

Monsieur **BONNET Stéphane** a été proclamé(e) huitième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-063-200074029-20260611-PV_015_2026

IV.10. Élection du dixième des autres membres du bureau

IV.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 20
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 165
f. Majorité absolue 83

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE DINECHIN Pierre	1	Un
COSTON David	23	Vingt-trois
FRADIN Laurent	1	Un
HELBERT Jean-Luc	135	Cent trente-cinq
JACOB Claude	5	Cinq

IV.10.2. Proclamation de l'élection du neuvième autre membre du bureau

Monsieur **HELBERT Jean-Luc** a été proclamé(e) neuvième autre membre du bureau et a été immédiatement installé(e).

IV.11. Élection du onzième des autres membres du bureau

IV.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 193
b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 4
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d] 183
f. Majorité absolue 92

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AMBLARD Philippe	81	Quatre-vingt un.....
BARBET Guillaume	1	Un
CHEVALIER Daniel	2	Deux
COSTON David	19	Dix-neuf
COUDERT Bernard	2	Deux
DUMONT Pierre	68	Soixante-huit
HELBERT Jean-Luc	1	Un
JACOB Claude	3	Trois.....
TROUILLER Denis	2	Deux
VATIN Thierry	3	Trois.....
VIALLEFONT Michel	1	Un

IV.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de votants (droits de vote enregistrés dans le logiciel) 192
- b. Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote (absentions) 4
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [a – b – c – d]..... 185
- f. Majorité absolue 93

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AMBLARD Philippe	104	Cent quatre.....
BARBET Guillaume	1	Un
BAPTISSARD Isabelle	1	Un
CHEVALIER Daniel	2	Deux
COSTON David	11.....	Onze
DUMONT Pierre	59	Cinquante-neuf.....
MALORON Annie	1	Un
HELBERT Jean-Luc	4	
JACOB Claude	2	Deux
VATIN Thierry	4	Quatre

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

⁴ Ne pas remplir les 4.1.2 et 4.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

**IV.11.3. Proclamation de l'élection du dixième autre
membre du bureau**

Monsieur AMBLARD Philippe a été proclamé(e) dixième autre membre du bureau et a
été immédiatement installé(e).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-063-200074029-20260611-PV_015_2026

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/06/2026
Application agréée E-egalite.com
99_AU-063-2000074029-20260611-PV_015_2026

VI. CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 juin 2026....., à ...11.... heures, ...0.9 minutes, en double exemplaire ³⁸ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

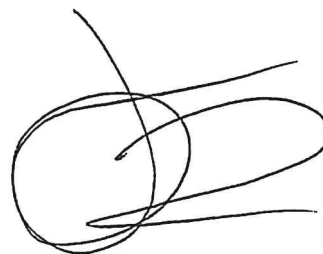
ASTIER Raymond

Le conseiller délégué le plus âgé,

PAGESSE Pierre

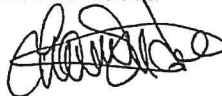
Le secrétaire,

FRAISSE Pierre - Luc



Les assesseurs,

CHAMBADE Laura



LE MARREC Laurys



NICOLAU Jacques



³⁸ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les pièces annexées, au représentant de l'État.

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

FEUILLE DE PROCLAMATION

Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(Dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹
M.	ASTIER Raymond	13/07/1948	Président
M.	PONTRUCHER Bruno	13/02/1970	1 ^{er} Vice-Président
Mme	SERVAYRE Hélène	11/01/1951	2 ^{ème} Vice-Présidente
M.	FRAISSE Pierre-Luc	05/09/1965	3 ^{ème} Vice-Président
Mme	TYSSANDIER Martine	22/06/1955	4 ^{ème} Vice-Présidente
M.	VIAL Christophe	28/06/1976	5 ^{ème} Vice-Président
M.	HEYRAUD Damien	19/10/2000	6 ^{ème} Vice-Président
M.	BOILOT Dominique	31/10/1953	7 ^{ème} Vice-Président
Mme	CHAUVANET Christine	07/01/1965	1 ^{er} membre du Bureau
M.	BARDY André	16/07/1947	2 ^{ème} membre du Bureau
Mme	BOUYGES Jacqueline	18/03/1959	3 ^{ème} membre du Bureau
M.	LE MARREC Laurys	18/01/1972	4 ^{ème} membre du Bureau
Mme	BABIN Fiona	09/12/1994	5 ^{ème} membre du Bureau
M.	COSTE Yves	22/05/1959	6 ^{ème} membre du Bureau
Mme	COUFORT Manon	09/11/1993	7 ^{ème} membre du Bureau
M.	ROUX Frédéric	18/08/1974	8 ^{ème} membre du Bureau
M.	BONNET Stéphane	06/09/1975	9 ^{ème} membre du Bureau
M.	HELBERT Jean-Luc	06/01/1959	10 ^{ème} membre du Bureau
M.	AMBLARD Philippe	28/07/1968	11 ^{ème} membre du Bureau

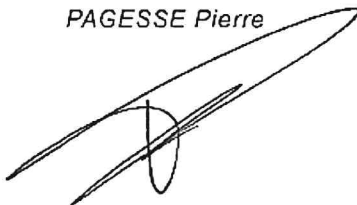
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION Annexée au procès-verbal de l'élection

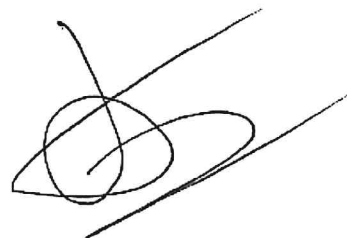
Le président,
ASTIER Raymond



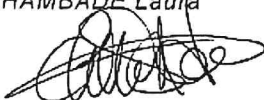
Le conseiller délégué le plus âgé,
PAGESSE Pierre



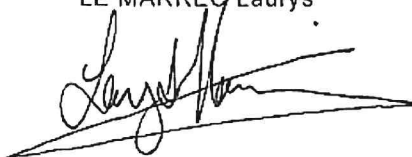
Le secrétaire,
FRAISSE Pierre - Luc



Les assesseurs,
CHAMBADE Laura



LE MARREC Laurys



NICOLAU Jacques

